

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu le besoin en équipement du Syndicat Mixte, à savoir le besoin de location d'un véhicule utilitaire,

DECIDE

Article 1 : de signer avec la société LEASYS, 2-10 boulevard de l'Europe, 78 300 POISSY, un (1) contrat pour la location longue durée de 36 mois (+ prorata dernier mois calendaire), à compter de sa date de livraison, d'un véhicule PEUGEOT PARTNER, modèle Partner 3, Taille M, 600 kg, Pure Tech 110S, 6CV/110 CH, essence, moyennant un loyer mensuel de 498,96 € TTC,

Article 2 : de procéder à l'assurance de ce véhicule.

Rombas, le 6 juin 2024



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Lionel FOURNIER